



L'option CAV (Cinéma-AudioVisuel) en 2nde au Lycée CHATEAUBRIAND

Présentation et modalités d'inscription

L'option facultative CAV pour quoi faire ?

Choisir l'option CAV (« Cinéma et AudioVisuel ») en Seconde, c'est :

- **DÉCOUVRIR une pratique et une culture** cinématographiques ;
- **APPRENDRE** par une démarche de **PROJETS** ;
- **S'INTERROGER** sur les émotions et les liens entre les œuvres, leur contexte, leur public, les facteurs économiques, à travers les questionnements au programme :
 - Rire, pleurer et avoir peur au cinéma
 - Le personnage de cinéma
 - L'écriture du plan
 - Trucage et effets spéciaux, de Méliès à la 3D
 - Les métiers du cinéma : de la fabrication à la diffusion des films
- **S'INITIER à l'analyse** d'œuvres à partir de ses émotions de spectateur et à la **réalisation** de projets simples en réfléchissant aux effets sur le public ;
- **DÉVELOPPER** des **compétences transversales** : autonomie, esprit critique, créativité, prise d'initiative, esprit collectif, citoyeneté...

L'option facultative CAV 2nde : qu'y fait-on ?

A raison de **3h par semaine**, les activités pédagogiques y alternent :

- La combinaison **d'exercices pratiques** ponctuels et **d'analyse d'œuvres** patrimoniales et contemporaines ;
- Des **apports théoriques et historiques** ;
- Des **projections**, sur et hors temps-scolaire, ponctuelles ou en immersion : ciné-club à l'Arvor, dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma en Bretagne » au Ciné-TNB, Festival Travelling (Rennes) ;
- Des **rencontres**, des débats avec des **professionnels** ;
- Des **conférences** et des **ateliers pratiques** avec des spécialistes, chercheurs ou intervenants CAV.

L'option facultative CAV 2nde à Chatô, quelle particularité ?

Chaque année le cursus CAV prend une coloration particulière au Lycée Chateaubriand. Cela permet d'explorer, avec le soutien de nos partenaires, une branche spécifique du domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

L'option facultative CAV 2nde, c'est :

- Durant l'année de Seconde les élèves auront l'occasion d'étudier le **cinéma de fiction**. En fin d'année il leur est proposé de travailler sur un projet créatif autour de **L'IMAGE et du SON D'ACTUALITÉ** : visite des locaux d'une chaîne de télévision et d'une station de radio, découverte de la réalisation d'une émission, de techniques et de métiers en lien avec le secteur audiovisuel, questionnements sur les modes d'investigation et les contenus, les genres de l'actualité (reportages, magazines), stages d'observation, ateliers pratiques, rencontre avec des professionnels,
- Un **partenariat** avec la chaîne régionale **FRANCE 3 BRETAGNE** et la radio associative étudiante **C-LAB** ;

- La réalisation d'interviews et d'un **projet de reportage destiné à la diffusion**, accompagnés par nos partenaires.

Et après ?

L'année de 2nde permet aux élèves de se forger une culture personnelle riche. Elle leur permet également d'entamer un processus de réflexion sur leur **orientation** :

- Par des **mini-stages**,
- Par des **rencontres** de professionnels et **visites** d'écoles et formations du supérieur,
- Par la découverte de **métiers créatifs, artistiques ou techniques**.

Chacun pourra ainsi construire un parcours de spécialités en 1^{ère} et Terminale ouvert, aux nombreuses combinaisons, en vue de formations variées (BTS, université, CPGE et préparation aux concours d'écoles de cinéma...) pouvant mener à des **domaines aussi variés** que l'écriture, la réalisation, le son, l'image numérique, le journalisme, la documentation scientifique, la production, les archives...

Quelle démarche d'inscription ?

La demande d'intégration à l'option CAV se fera lors de la télé-inscription ; à compter du 27 juin 2026.

Dès connaissance du lycée d'affectation, vous serez invités à télétransmettre une lettre de motivation manuscrite de votre enfant ainsi que ses 3 derniers bulletins scolaires.

La capacité d'accueil à cette option est de 30 élèves. La commission de sélection des candidatures s'appuiera sur ces documents pour valider l'inscription le cas échéant.

Les demandes d'internat seront étudiées en fonction des places disponibles après affectation de tous les élèves.